



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Autoroutes et routes

Question orale n° 223

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme de lui préciser les conditions dans lesquelles va être réalisé l'aménagement de la liaison Toulouse par le tunnel du Puymorens jusqu'à la frontière d'Espagne. Il lui rappelle d'abord que la portion Toulouse-Pamiers avait été prévue en autoroute et inscrite au schéma autoroutier. Les départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne ont adopté le tracé partant de Villefranche-de-Lauragais parce qu'il cause le moins de nuisances, aux habitations, à la population et aux zones agricoles. Il présente de plus l'avantage d'être le moins coûteux. Il lui demande à quelle date il va donner son accord à la déclaration d'utilité publique afin que cette autoroute puisse être en service en 1998 comme prévu. Il souhaite d'autre part connaître quels sont les crédits qui seront affectés à l'aménagement de la RN 20 dans le prochain contrat Etat-Midi-Pyrénées pour accéder au Puymorens et les opérations qui pourraient être retenues. Il lui fait remarquer qu'un niveau de 620 millions de francs paraît indispensable pour l'aménagement entier de l'itinéraire à l'échéance 2015. Enfin il lui demande de préciser les moyens inscrits dans le contrat Etat-Languedoc-Roussillon pour la partie de la RN 20 située entre la sortie du tunnel de Puymorens et la frontière espagnole et les opérations retenues.

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 223

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1993, page 6736

Réponse publiée le : 3 décembre 1993, page 6862

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er décembre 1993